



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

PAR COURRIEL

Département de l'économie, de la formation
et de la recherche DEFR
Palais fédéral est
3003 Berne

Courriel : christoph.schlumpf@seco.admin.ch

Fribourg, le 15 mars 2022

2022-231

Modification de la loi fédérale encourageant l'innovation, la coopération et la professionnalisation dans le domaine du tourisme

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a pris bonne note de la procédure de consultation fédérale encourageant l'innovation, la coopération et la professionnalisation dans le domaine du tourisme. Tout en vous remerciant de l'avoir consulté, il se positionne comme suit :

La branche touristique a effectivement été fortement impactée par la pandémie de COVID-19 et plusieurs années seront nécessaires avant de retrouver une activité dite normale. De ce fait, le canton de Fribourg salue la décision du Parlement fédéral de soutenir la branche par un « Recovery-Paket ». La proposition d'utiliser les outils existants, ayant fait leurs preuves, fait sens et nous soutenons ces propositions. Dans le cadre du paquet, le canton de Fribourg soutient également les adaptations voulues dans l'aide aux infrastructures d'hébergements, en particulier l'hôtellerie par des mesures incitatives plus innovantes et directes par le biais de la Société suisse de crédit hôtelier.

D'autres part, les propositions de soutiens complémentaires à la Nouvelle politique régionale par une mise à disposition de 10 millions de francs supplémentaires - sans contre-partie - est, selon nous, pertinente.

Innotour est un instrument apprécié dont l'Union fribourgeoise du Tourisme, organe faîtière du tourisme fribourgeois, a d'ores et déjà bénéficié par plusieurs soutiens d'importance durant ces dernières années. Cette collaboration très efficace a permis de réaliser trois projets d'envergure pour le tourisme fribourgeois dans les domaines de l'organisation et de la digitalisation. Les résultats ont été intégrés dans la nouvelle loi sur le tourisme adoptée par le Grand Conseil fribourgeois en automne 2021.

Nous soutenons donc sans restriction la mesure de passer d'un soutien maximal de 50 % à 70 % pour les projets entre 2023 et 2026. L'Union fribourgeoise du tourisme planche déjà sur des projets de digitalisation permettant de tirer les enseignements de la crise liée à la pandémie et d'améliorer les processus des partenaires, prestataires et organisations touristiques. Le Conseil d'Etat fribourgeois estime que la nouvelle répartition devrait entrer en vigueur pour les projets déposés, dès le 1^{er} janvier 2022 et ceci rétroactivement.

Nous saluons également la volonté de soutenir le tourisme en milieu urbain, la clientèle d'affaires ayant considérablement diminué suite à la pandémie, à l'image des séminaires, congrès ou workshops. Un nouveau modèle d'affaires est effectivement à trouver afin de remédier à une situation qui peine à s'améliorer.

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg soutient donc la modification de la loi fédérale encourageant l'innovation, la coopération et la professionnalisation dans le domaine du tourisme sans y apporter de changements.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Olivier Curty, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

L'original de ce document est établi en version électronique

Copie

—
à la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle, pour elle, l'Union fribourgeoise du tourisme et la Promotion économique ;
à la Chancellerie d'Etat.